

PAGE 1

♦ Le Programme Indicatif de Coopération 2017-2021 du Luxembourg au Burkina Faso en discussion au Patronat Burkinabé

PAGE 2

♦ Négociations collectives dans l'enseignement privé : Enfin un grand pas vers la signature d'une convention

PAGE 3

♦ La Banque mondiale annonce des perspectives au secteur privé burkinabé
♦ Programme d'Appui à l'Insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés édition 2016 : le comité de pilotage a tenu sa première session

PAGE 4

♦ Déclaration de politique générale de SEM le Premier Ministre Paul Kaba THIEBA : Quelles perspectives pour le secteur privé ?

PAGE 5

♦ Accord sur la Facilitation des échanges : vers une mise en œuvre harmonisée au niveau de l'UEMOA

PAGE 6

♦ Revue annuelle 2016 du Cadre Sectoriel du Dialogue Jeunesse Formation Professionnelle et Emploi (CSD/JFPE)

PAGE 7

♦ Processus de révision de la politique nationale de l'emploi : le renforcement des capacités des acteurs concernés sur l'intégration des questions de genre dans les politiques nationales de l'emploi

PAGE 8

♦ Port Autonome de Cotonou : La Directrice Générale rassure les opérateurs économiques burkinabé

Le Programme Indicatif de Coopération 2017-2021 du Luxembourg au Burkina Faso en discussion au Patronat



fiés.

Avant de passer la parole aux participants, Mme YAMEOGO a salué la pertinence des secteurs d'intervention déjà identifiés puis a remercié le Grand Duché de Luxembourg pour l'opportunité de la présente rencontre, première du genre.

Après quelques questions de compréhension et d'éclaircissement, les intervenants ont tour à tour salué la pertinence des trois secteurs identifiés mais ont regretté que le secteur privé n'ait pas été associé à leur identification.

- La prise en compte de l'entrepreneuriat féminin ;
- La prise en compte du secteur informel ;
- la prise en compte du projet de création par le CNPB d'un centre de formation professionnelle préalable ou initiale à l'emploi ;
- Le renforcement de capacités managériales des opérateurs économiques ;
- La formation professionnelle dans des métiers spécifiques comme la maintenance automobile et industrielle,
- la formation des ouvriers qualifiés dans le secteur des mines ;
- La facilitation de l'accès aux technologies dans le domaine de l'agriculture et de l'irrigation ;
- La formation des acteurs du secteur des transports dans l'acheminement des produits dangereux, la gestion des parcs, la logistique etc.

Les participants ont unanimement émis le vœu de voir les partenaires techniques et financiers changer de paradigme en ayant des conventions tripartites (Secteur privé, Etat, PTF) pour la mise en œuvre des projets et programmes en vue d'améliorer la réalisation des activités.

Au regard des préoccupations et attentes émises, le Chargé de programme du Grand Duché de Luxembourg a apporté les éclairages nécessaires qui ont permis aux participants de mieux comprendre les axes de coopération du Luxembourg. Il a aussi rassuré le Patronat de son implication dans le reste du processus de formulation du programme indicatif de coopération.

Le mercredi 16 mars 2016, le Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) a reçu dans ses locaux le Chargé de Programme du Grand-Duché de Luxembourg, **Monsieur Jérémie NARE**.

Il a été reçu par la Secrétaire Générale du Conseil National du Patronat Burkinabé (CNPB) Madame Philomène YAMEOGO en présence de représentants d'organisations professionnelles des secteurs de l'agroalimentaire, du transport, de l'artisanat, des mines, de l'irrigation, du commerce, de la pharmacie, de la maintenance automobile etc..

Après avoir souhaité la bienvenue à l'hôte du jour et aux participants, Madame YAMEOGO a invité Monsieur NARE à décliner l'objet de sa visite.

Prenant la parole, Monsieur Jérémie NARE a d'abord présenté les excuses du chargé d'affaires du Grand Duché de Luxembourg qui devait être à la rencontre, mais empêché puis, indiqué que sa visite s'inscrit dans le cadre de l'identification des axes d'intervention de la coopération luxembourgeoise pour la formulation du Programme Indicatif de Coopération 2017-2021 au Burkina Faso.

Poursuivant, il a fait savoir aux participants que le Luxembourg a identifié avec la partie nationale trois (03) secteurs d'intervention à savoir :

- la gestion durable des ressources naturelles ;
- les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) ;
- la formation professionnelle et l'insertion professionnelle.

Aussi, il a souhaité avoir l'avis et les attentes du patronat relatif à ces secteurs d'intervention identi-

Négociations collectives dans l'enseignement privé : Enfin un grand pas vers la signature d'une convention



en garantissant un environnement de travail sain, productif et mieux structuré. C'est dans cet esprit que les parties ont su, pendant cinq années de négociations, surmonter leurs divergences, progresser de concession en concession afin de s'accorder finalement sur l'essentiel.

Ainsi, cet accord final semble être de bon augure pour les partenaires sociaux du monde de l'enseignement privé qui ont sans doute voulu qu'après que les lampions se soient éteints sur « *la nuit de l'enseignant* », organisée par l'UNEEP-L, se lève enfin un *jour nouveau* sur la convention collective sectorielle de l'enseignement privé laïc.

Désormais, c'est un nouveau cap qui est défini sur une base consensuelle minimale largement avantageuse pour les travailleurs qui n'ont pas caché leur satisfaction, tout en espérant que des conditions plus favorables soient proposées dans le cadre des accords d'établissements.

Le Président de l'UNEEP-L Monsieur **Issa COMPAORE** s'est pour sa part félicité de l'heureux aboutissement du présent processus initié par son Organisation et dont le résultat traduit la volonté des partenaires sociaux du secteur, d'améliorer leur outil de gestion des relations professionnelles et de l'adapter à la dynamique évolutive des réalités du travail notamment dans le secteur privé.

Cette initiative qu'il faut encourager, traduit tout le sens de l'engagement du Conseil National du

Patronat Burkinabè aux côtés de ses membres afin de les accompagner dans l'élaboration et/ou la révision de conventions collectives sectorielles obsolètes, convaincu que leur vocation essentielle, au-delà du volet social est d'être des instruments de gouvernance et de développement au service de l'entreprise.

Le Patronat saisit cette belle occasion pour réitérer ses vives félicitations aux parties prenantes pour l'esprit de consensus qui a prévalu tout au long des échanges et encourager les acteurs sociaux des autres secteurs concernés à progresser dans la même dynamique.

Avec la présente session, c'est un grand pas qui vient d'être franchi dans la bonne direction et l'étape suivante sera sans doute la séance officielle de signature du document final par les parties sous l'égide du Ministre en charge du travail et de la protection sociale.

Mais en attendant l'avènement de la dernière-née des conventions collectives sectorielles, le Patronat burkinabè invite l'ensemble des acteurs à travailler davantage à l'apaisement du climat social en cette période où la quasi-totalité des secteurs ont été ébranlés par les effets de l'insurrection populaire de 2014 afin d'apporter leur contribution à la relance de l'économie.

Autant de préoccupations qui trouveront certainement des réponses dans le cadre d'un dialogue public-privé fécond et d'un partenariat social qui doit toujours être guidé par les intérêts du monde du travail et ceux de la nation toute entière.

Sous les auspices de l'administration générale du travail, s'est tenue le mardi 1^{er} mars 2016 au siège de l'Union Nationale des Etablissements d'Enseignement Privé Laïc (UNEEP-L), sis à Ouaga 2000, la rencontre de finalisation du projet de convention collective du secteur de l'enseignement privé laïc.

Lancé depuis le 5 juillet 2011 à l'hôtel Azalai de Ouagadougou, sous la présidence du Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale, Monsieur **Apollinaire Soungalo OUATTA-RA**, ledit projet de convention aura attendu cinq bonnes années pour être porté à son achèvement.

L'originalité du projet, encore faut-il le souligner, tient au fait que de manière exceptionnelle, il a été initié par les employeurs afin d'actualiser la convention actuelle datant de 1979, afin d'impulser une nouvelle dynamique aux relations professionnelles dans le secteur de l'enseignement privé laïc.

Le mérite en revient à l'UNEEP-L qui a très tôt senti la nécessité de moderniser son secteur d'activité

La Banque mondiale annonce des perspectives au secteur privé burkinabè



Le vice-président de la Banque mondiale pour

lui, *«l'énergie est un élément essentiel pour la croissance économique d'un pays, la réduction de la pauvreté et le bien-être de la population».*

Il a insisté avoir encouragé les nouvelles autorités à attirer également le secteur privé via des partenariats publics-privés pour investir dans des unités de production d'électricité. *"Si on améliore la gouvernance de la SONABEL (sa dette s'élève à 46 milliards de FCFA), cela créera les conditions pour attirer les investisseurs",* a-t-il indiqué.

Avec un portefeuille de projets (16 nationaux et 8 régionaux) évalués à plus d'un milliard de dollars, la Banque mondiale veut cibler enfin son aide sur des secteurs comme l'agriculture, l'accès à l'eau et à la santé ainsi que l'enseignement supérieur.

Le Burkina Faso a connu une situation

économique assez difficile ces deux dernières années. La visite du vice-président de la banque mondiale vise à montrer la volonté de son institution à appuyer et accompagner le gouvernement dans ses efforts de redressement de l'économie burkinabè.

En somme, l'urgence pour l'instant au Burkina Faso, selon Makhtar Diop, reste l'utilisation des ressources disponibles, l'accélération de la mise en œuvre des programmes existants pour accroître les taux de déboursements et l'attraction du secteur privé.

Son message à l'endroit des acteurs de ces domaines est on ne peut plus clair : *« La partie de la Banque mondiale qui s'occupe du secteur privé n'a aucune contrainte particulière de ressources. Il s'agit juste de présenter des projets bancables ».*

l'Afrique, Makhtar Diop, a annoncé à la presse à l'issue d'une visite de travail de 48 heures, mardi 9 février 2016, une aide de 80 à 100 millions de dollars soit environ 60 milliards de FCFA pour aider le Burkina Faso à construire une centrale thermique de 50 mégawatts. Ce projet vise à réduire le déficit énergétique du pays évalué à 140 mégawatts.

Le pays connaît un déficit d'environ 140 mégawatts qui se traduit par des délestages récurrents alors que les besoins des 27% de la population ayant accès à l'électricité croissent en moyenne de 13 % l'an. Selon

Programme d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des jeunes diplômés édition 2016 : le comité de pilotage a tenu sa première session

Le 9 mars 2016 à la salle de conférence de l'ANPE, s'est tenue première session du comité de pilotage du Programme d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des jeunes diplômés (PA/ISJD) édition 2016 sous la présidence de Monsieur Mahamadou Lamouzana, Secrétaire général du Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion professionnelle.

Elle avait à son ordre du jour :

- ♦ L'examen et l'adoption du compte rendu de la 2^{ème} session 2015 du comité de pilotage ;
- ♦ L'examen et l'adoption du projet de document de stratégie de mise en œuvre du PA/ISJD Edition 2016

Le Programme d'Appui à l'Insertion Socioprofessionnelle des jeunes diplômés (PA/ISJD) faut-il le rappeler, est un programme du Gouvernement lancé en 2006 et exécuté par l'ANPE. Il vise à favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes diplômés à travers une amélioration de leur employabilité.

Au premier point de l'ordre du jour, le Comité de pilotage a adopté le compte rendu de la session précédente sous réserve de la prise en compte des amendements formulés.

Au deuxième point de l'ordre du jour, le Directeur Général de l'ANPE Monsieur Moussa BELLO, a fait une présentation du document de stratégie du PA/ISJD édition 2016.

On retient que pour l'édition 2016, les ambitions sont modestes compte tenu de la probable réduction du budget alloué au programme. La loi de finances rectificative étant toujours en cours d'adoption, la planification des activités s'est faite sur la base d'un budget de 300 millions contre 500 millions les années antérieures.

Aussi, le nombre de bénéficiaires s'établit à 700 jeunes diplômés titulaires du DUT, BTS, DTS, licence, maîtrise, DEA, DESS, MBA et doctorat contre 1200 à l'édition 2015.

Il s'agira de placer ces 700 jeunes diplômés en position de stages dans

les entreprises afin de leur donner l'opportunité de confronter leurs connaissances théoriques au monde de l'entreprise.

En outre, les bénéficiaires seront formés en technique de recherche d'emploi et en entrepreneuriat.

Ceux qui ont un potentiel entrepreneurial élevé pourront bénéficier d'accompagnement pour l'élaboration de dossier de projet et la recherche de financement.

Pour le placement des jeunes en stages, le programme compte sur l'implication du Patronat burkinabè dans l'identification des postes des stages disponibles dans les entreprises.

Le comité de pilotage s'est inquiété de l'impact de la réduction du budget du Programme sur la qualité des activités qui seront menées notamment les formations en entrepreneuriat. Il a surtout été souhaité de faire en sorte que ces formations puissent permettre aux jeunes d'élaborer eux même leurs dossiers de projets.

Déclaration de politique générale de SEM le Premier Ministre Paul Kaba THIEBA : Quelles perspectives pour le secteur privé ?



Le 05 février 2016, le Premier Ministre S.E.M. Paul Kaba THIEBA a, conformément aux dispositions constitutionnelles, sacrifié à la traditionnelle déclaration de politique générale (DPG) devant les députés de la 7^{ème} législature.

Comme l'ensemble des forces vives de la nation, le secteur privé a été particulièrement attentif aux nouvelles orientations de développement données par le chef du Gouvernement pour les cinq (5) années à venir.

En rappel, c'est dans le but d'inscrire la problématique du développement du secteur privé au cœur des agendas politiques que le Conseil National du Patronat burkinabè (CNPB), organisation faîtière des employeurs du Burkina Faso, a organisé à la faveur de la campagne présidentielle précédente, les 23, 24 et 25 novembre 2015, la première rencontre Patronat-candidats à l'élection présidentielle du 29 novembre 2015.

Au regard des préoccupations essentielles soulevées par les opérateurs économiques consignées dans un mémorandum et les perspectives définies dans le programme politique du Président du Faso, le contenu de la déclaration du Chef du Gouvernement appelle quelques observations pertinentes.

De prime abord, le Conseil National du Patronat burkinabè salue et apprécie l'option ambitieuse de développement annoncé par SEM le Premier Ministre dans sa déclaration à travers la mise en œuvre de trois axes d'importance majeure :

O *la réforme des institutions, la modernisation de l'administration pour plus de justice sociale, de démocratie, de liberté et la lutte contre les inégalités et la corruption,*

O *la mise en place d'un modèle de développement centré sur le renforcement du capital humain,*

O *la transformation structurelle de l'économie à travers la dynamisation des secteurs porteurs et le renforcement du rôle du secteur privé.*

Au titre des deux premiers piliers, le Patronat burkinabè se félicite de l'engagement pris par le chef du Gouvernement d'accorder la priorité aux actions nécessaires pour le renforcement de la justice, de la sécurité au plan national, la réduction de la fracture énergétique, le développement du capital humain et de la recherche, la promotion des technopôles, des énergies vertes et renouvelables et la mise en place des infrastructures nécessaires au développement de l'initiative privée.

Le troisième pilier qui porte sur la transformation structurelle de l'économie et le renforcement du rôle du secteur privé est de loin le plus ambitieux, au regard du tableau peu reluisant dressé par le Premier ministre sur la situation de l'économie nationale marquée essentiellement par un « **important déficit de productivité et de compétitivité lié, à la faible qualification de la main d'œuvre, à la faible disponibilité et au coût élevé des facteurs de production, notamment, ceux de l'énergie et des transports, ainsi que... la faible disponibilité de financements adaptés pour les activités de production...** ».

Au nombre des actions prévues à ce titre, figurent la mise en place d'un environnement propice au développement des entreprises, la mise en œuvre de mesures incitatives en direction du privé pour réaliser des logements sociaux dans chacune des 45 provinces, le développement du numérique, la promotion du partenariat public/privé, le développement des infrastructures de transport et d'énergie, la création d'une banque agricole et d'une banque dédiée aux PME/PMI, la promotion du capital/investissement, la formalisation de l'économie informelle etc.

La mise en œuvre de ces actions permettra, à n'en point douter, au secteur privé de jouer son rôle de moteur du développement économique et social.

Cependant, le constat qui peut être dressé à la lumière de cette déclaration, est qu'une bonne partie des attentes exprimées par le secteur privé lors des échanges organisés par le Patronat avec les candidats à l'élection présidentielle de 2015 a été prise en compte par le Premier Ministre.

Mais au-delà des déclarations d'intention, les opérateurs économiques ont besoin d'être rassurés par des mesures concrètes.

Ainsi, comment en effet renforcer le rôle du secteur privé en terme de création de ri-

chesses et d'emplois, sans au préalable l'aider à relancer ses activités notamment à travers le règlement diligent de la dette intérieure dont l'encours a été rehaussé sous la période transitionnelle. A cela s'ajoute l'accompagnement tant sollicité des entreprises victimes des casses et pillages suite à l'insurrection des 30 et 31 octobre 2014 qui plus d'une année après, demeurent dans une situation dramatique avec toutes les conséquences sur l'emploi. En plus de cela sont venues s'ajouter les entreprises victimes du coup d'état du 17 septembre 2015, l'attaque terroriste des 15 et 16 janvier 2016 ainsi que les manques à gagner occasionnés par les périodes mortes dues à ces événements.

La prise de mesures dans ces domaines sont plus qu'urgentes et nécessaires d'autant plus que son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA fonde en grande partie le financement de la politique du Gouvernement sur les recettes fiscales, sans qu'aucun signal fort ne soit donné pour apporter des réponses adéquates aux préoccupations citées ci-dessus par le secteur privé, qui de notre point de vue, constituent des préalables pour la relance de l'économie.

Le secteur privé a besoin d'être rassuré que le financement de cette ambitieuse politique gouvernementale ne conduira pas à une augmentation de la pression fiscale sur les entreprises structurées qui ploient déjà sous le poids de la fiscalité.

Le secteur privé fonde l'espoir que pour la construction d'un Burkina, tous les burkinabè des villes et des campagnes ainsi que ceux de la diaspora, répondront favorablement à l'appel lancé par son Excellence Monsieur Paul Kaba THIEBA.

En tout état de cause, le Conseil National du Patronat burkinabè est résolument engagé à accompagner le gouvernement dans la mise en œuvre de sa politique, dans le cadre du dialogue inclusif prôné par le chef de l'exécutif.

En attendant de voir les réalisations concrètes sur le terrain, le Patronat burkinabè traduit une fois de plus toute sa volonté de poursuivre les réflexions avec le Gouvernement, conformément aux engagements de la rencontre Patronat-candidats à l'élection présidentielle de novembre 2015 et dans la perspective de la tenue très prochaine de la rencontre gouvernement/patronat afin d'échanger véritablement sur la relance de l'économie et la sécurisation des investissements privés.

Accord sur la Facilitation des Echanges : vers une mise en œuvre harmonisée au niveau de l'UEMOA



commission de l'UEMOA en lien avec les principaux thèmes suivants :

- Facilitation des échanges, compétitivité et attractivité économique des Etats membres de l'UEMOA ;
- Présentation de l'Accord de Facilitation des échanges de l'OMC et étapes nécessaires pour son entrée en vigueur ;

La Commission de l'UEMOA en collaboration avec le Centre du Commerce International (CCI) et l'Alliance Globale de Facilitation des Echanges a organisé du 21 au 23 mars 2016 à Dakar, un atelier régional de mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) pour le renforcement de l'intégration régionale.

L'atelier avait pour objectif global d'identifier les mesures de l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE) pouvant être harmonisées au niveau communautaire de sorte à ce qu'elles soient coordonnées par l'UEMOA afin d'accélérer et d'approfondir le processus d'intégration régionale.

La cérémonie d'ouverture s'est déroulée sous la présidence du Ministre du Commerce, du Secteur Informel, de la Consommation, de la Promotion des Produits Locaux et des PME de la République du Sénégal, qui avait à ses côtés le représentant de l'Union européenne, la représentante du Centre du Commerce International, la représentante de l'Alliance Globale de Facilitation des Echanges et le Commissaire de l'UEMOA en charge du marché régional.

Pendant ces trois jours, plusieurs communications ont été faites par des experts du Centre du Commerce International, l'Alliance Globale de Facilitation des Echanges, de l'Union Européenne et de la

- Comités nationaux de facilitation des échanges et bonnes pratiques ;
- Importance du dialogue public-privé pour la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des réformes de facilitation des échanges ;
- Mise en œuvre de l'AFE pour promouvoir et approfondir l'intégration régionale ;
- Présentation des projets de catégorisation de chaque Etat membre de l'UEMOA et identification des mesures pouvant être harmonisées et/ou coordonnées au niveau communautaire ;
- Identification des mesures les plus pertinentes pour renforcer la mise en œuvre coordonnée et harmonisée de l'AFE au niveau régional ;
- Mobilisation de fonds et assistance technique pour la mise en œuvre de l'AFE ;
- Définition d'une structure de gouvernance pour une mise en œuvre coordonnée de l'AFE dans les Etats de l'UEMOA: établissement d'un Comité Régional de Facilitation des Echanges.

La Conférence Ministérielle de l'OMC qui s'est tenue en décembre 2013 à Bali en Indonésie est parvenue à un accord majeur qui sera contraignant pour les Etats membres de l'OMC à savoir l'Accord de Facilitation des Echanges (AFE).

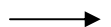
L'Accord de facilitation des échanges établit une série de mesures pour la circulation rapide des marchandises à travers

les frontières. Ces mesures devront permettre de simplifier les procédures de dédouanement et d'assurer une plus grande transparence des lois, des règles et des procédures, l'équité des décisions des organismes présents aux frontières.

La facilitation des échanges a un impact majeur sur la compétitivité des pays en développement. Les rapports montrent que les coûts et délais des transactions du commerce sont plus élevés dans les pays en développement que dans les pays développés. A titre comparatif en Afrique subsaharienne, pour importer un conteneur de 10T de marchandise, il faut en moyenne 2567 dollar USS, 37 jours et 9 documents contre une moyenne dans l'OCDE de 1080 dollar US, 10 jours et 5 documents.

Ces coûts élevés du commerce transfrontalier dans les pays en développement ne sont pas le seul fait de niveaux de droits de douane élevés. Les droits de douanes contribuent certes, mais à ceux-ci, viennent se greffer des coûts liés au transport intérieur, à la manutention et à la préparation des documents nécessaires aux différentes formalités. Ces coûts d'inefficacité sont répercutés sur les coûts de production créant ainsi des écarts de compétitivité entre pays dans la production de biens et de service et dans la destination des investissements direct étrangers. Des lourdeurs dans les procédures d'importation et d'exportation dans un pays donné peuvent décourager un investisseur qui souhaite par exemple y délocaliser sa production du fait de facteurs de productions plus compétitifs.

De nombreuses analyses indiquent que ce sont les pays en développement qui devraient enregistrer les plus forts gains liés à la mise en œuvre de l'accord sur la facilitation des échanges, car c'est dans ces pays qu'existent les plus grands obstacles procéduraux. La mise en œuvre de l'accord par ces pays devrait leur permettre de réduire de 13 à 15% les coûts commerciaux.



suite

Consulter le site du CNPB: www.patronat.bf

L'accord prévoit un certain nombre de mesures à mettre en œuvre par les pays qui touchent non seulement l'administration douanière mais aussi les autres organismes présents aux frontières (négociants, transitaires, commissionnaires en douanes, manutentionnaires etc.).

L'accord sur la facilitation des échanges a certes été adopté par les états membres de l'OMC mais il ne rentrera en vigueur que si 2/3 des membres de l'OMC le ratifient.

A ce jour, 70 Etats sur 136 l'ont déjà ratifié dont le Mali, la Cote d'Ivoire, le Togo et le Niger.

Contrairement aux autres pays de l'OMC qui devront mettre intégralement l'accord en œuvre dès son entrée en vigueur, pour les pays les moins avancés et en développement, comme le Burkina et les autres états membres de l'UE-

MOA, l'accord a prévu des dispositions qui leur permettent de mettre en œuvre l'accord par étape suivant leur rythme.

Ces pays doivent sur la base d'une évaluation de leurs capacités, classer chacune des dispositions de l'accord dans trois catégories.

- La catégorie A contient les mesures que le pays mettra en œuvre dès l'entrée en vigueur de l'accord (ou une année après, dans le cas des pays les moins avancés) ;
- La catégorie B contient les mesures que le pays mettra en œuvre après une période de transition ;
- La catégorie C contient les mesures dont la mise en œuvre se fera à une date ultérieure, après la période de transition et le bénéfice d'une assistance technique.

A l'issue de l'atelier, les participants ont formulé des recommandations dont :

- La mise en place dans les meilleurs délais des Comités Nationaux de Facilitation des Echanges (CNFE), pour les Etats qui n'en disposent pas encore ;
- L'appropriation des dispositions de l'AFE par les secteurs public et privé ;
- Une meilleure représentativité et à une meilleure implication du secteur privé dans les comités nationaux de facilitation notamment dans les structures de gouvernance de ces comités ;
- L'accélération du processus de ratification de l'AFE ;
- La mise en place de groupes de travail thématiques au sein des CNFE.

Revue annuelle 2016 du Cadre Sectoriel du Dialogue Jeunesse Formation Professionnelle et Emploi (CSD/JFPE)

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (MJFIP) a tenu la revue annuelle 2016 du Cadre Sectoriel du Dialogue Jeunesse Formation Professionnelle et Emploi (CSD/JFPE) le jeudi 24 mars 2016 dans la salle de conférence du centre d'évaluation et de formation professionnelle de Ouagadougou.

Selon le Secrétaire Général du MJFIP, par ailleurs président de du CSD/JFPE, cette session du CSD répond à une nécessité institutionnelle et vise à assurer une bonne gouvernance des politiques sectorielles et de permettre un bon suivi-évaluation de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) à travers les questions de jeunesse, de formation professionnelle et d'emploi.

L'évaluation des performances sectorielles du CSD/JFPE au titre de l'année 2015 a concerné les mesures et actions qui ont été programmées et entreprises à travers trois (03) princi-

paux programmes :

- ◆ Promotion de la Jeunesse,
- ◆ Promotion de l'Enseignement et de la Formation Techniques et Professionnels
- ◆ Promotion de l'Emploi.

De l'appréciation des trois programmes mis en œuvre par le CSD/JFPE au cours de l'année 2015, il ressort que sur vingt-quatre (24) mesures et actions programmées, trois (03) ont été réalisées, soit un taux de réalisation de 12,5%.

Ce faible taux se justifie essentiellement par des raisons de disponibilité de ressources financières liées à l'austérité budgétaire intervenue pendant l'année 2015.

Au titre de l'exécution financière, sur une prévision initiale de vingt-six milliards huit cent soixante-huit millions trente-neuf mille deux cent (26 868 039 200) FCFA, dix milliards deux cent quatre-vingt-quatorze millions deux cent soixante-huit mille quatre cent quatre-vingt-cinq

(10 294 268 485) FCFA ont été engagés et visés en 2015, soit un taux d'exécution financière de 38,32%.

Quant à l'atteinte des cibles des indicateurs, sur un total de vingt-cinq (25) indicateurs, cinq (05) ont été atteintes, soit un taux global d'atteinte des cibles de 20%.

Les résultats engrangés sont mitigés au regard du faible taux (12,5%) de réalisation des mesures et actions. Pour une meilleure coordination des mesures du secteur, les recommandations suivantes ont été formulées :

- ◆ Organiser en urgence un atelier pour définir les orientations stratégiques et les indicateurs sectoriels en matière d'éducation permanente en vue de les intégrer dans le PNDES ;
- ◆ Allouer des ressources conséquentes au fonctionnement du CSD ;
- ◆ Elaborer un référentiel unique pour le Ministère et renforcer

Le Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelles a organisé du 22 au 26 février 2016 à l'Hôtel Royal Beach de Ouagadougou, un atelier de formation sur l'intégration des questions de genre dans les politiques nationales de l'emploi.

L'objectif de cet atelier était de renforcer les connaissances des membres du comité de formulation de la Politique nationale de l'emploi (PNE) du Burkina Faso, en matière de prise en compte du genre, de non-discrimination et d'égalité entre les hommes et les femmes dans la formulation et le suivi des politiques d'emploi.

Organisé en partenariat avec le Bureau International du Travail (BIT),

cet atelier a connu la participation d'une vingtaine de représentants venant du Ministère en charge de l'emploi, du Ministère en charge de la promotion de la femme, du Comité restreint de suivi et de cadrage de la relecture de la PNE, des membres du Comité technique permanent du Conseil national de l'emploi et de la formation professionnelle (CNEFP).

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le Ministre en charge de l'emploi, Monsieur Jean Claude BOUDA, qui avait à ses côtés son collègue de la fonction publique, du travail et de la Protection Sociale, Monsieur Clément SAWADOGO, le Chargé d'affaires de l'ambas-

sade de Suède au Burkina Faso, la Représentante du BIT, Madame NDIAGNE, la Directrice générale de la promotion de l'emploi, Madame Aguiertou TOU, le Représentant du Patronat burkinabè, Monsieur BANCE Wenceslas et celui des organisations syndicales, Monsieur.

Au Burkina Faso, malgré les efforts faits pour promouvoir les questions de genre, de nombreuses inégalités demeurent entre les hommes et les femmes. En matière d'emploi, il y a eu certes des avancées mais les statistiques montrent que les femmes ont plus de difficultés pour accéder aux emplois productifs. Leur rémunération est souvent inférieure à

celle des hommes et les emplois qu'elles occupent sont généralement plus précaires et moins prestigieux.

A titre illustratif, le taux de chômage des jeunes hommes est de 5,3% contre 12,3% pour les jeunes femmes. Le salaire moyen journalier des hommes est de 815,9 FCFA contre 264 FCFA pour les femmes.

L'amélioration des perspectives d'emploi pour les femmes favorisera non seulement leur autonomisation économique, mais permettra également de réduire la pauvreté.

Une formation qui tombe à point nom-

mé, dans la mesure où la politique nationale de l'emploi adoptée en 2008 par le Gouvernement est en pleine relecture. L'intégration des questions de genre ne doit pas être perçue comme un objectif mais comme un moyen, afin d'atteindre un but: l'égalité entre les hommes et les femmes. Aussi, elle doit prendre en compte une multiplicité d'actions visant à corriger les inégalités entre les sexes.

Il s'est agi durant ces cinq jours, de définir les objectifs et l'intérêt de la prise en compte du genre et de dégager des stratégies, des outils, des mécanismes de suivi-évaluation et des perspectives en vue d'intégrer le genre, le droit au tra-

vail décent et à la protection sociale au profit des hommes et des femmes dans les politiques publiques d'emploi.

A l'issue de la formation, les participants ont formulé des recommandations relatives au renforcement des capacités des acteurs des cellules genre en matière de prise en compte de l'emploi dans les politiques et stratégies sectorielles, à l'organisation d'ateliers d'examen sous l'angle du genre du document de la politique nationale de l'emploi et de son plan d'actions qui seront produits avant la validation par les parties prenantes, à la mise en place d'un dispositif de renforcement des capacités des acteurs clés de mise en œuvre de la PNE sur les questions de genre.

Processus de révision de la politique nationale de l'emploi : le renforcement des capacités des acteurs concernés sur l'intégration des questions de genre



CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ

*L'union fait la force,
ensemble nous pour un développement durable !*

1221 Avenue du Dr KWAME N'krumah - 01 BP 1482 Ouagadougou 01 Burkina Faso
Tél : +226 50 33 03 09 - Fax : +226 50 33 03 08
Email : cnpb@fasonet.bf - Site web : www.patronat.bf

CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT BURKINABÉ (CNPB)

1221 Avenue du Dr Kwamé N'Krumah
01 BP 1482 Ouagadougou 01 - Burkina Faso

Tél. : (+226) 25 33 03 09

Fax : (+226) 25 33 03 08

Courriel : cnpb@fasonet.bf

Site web : www.patronat.bf

Le Patronat.net

Le bimestriel d'information du Patronat burkinabè

Directeur de Publication

Philomène YAMEOGO

Rédacteurs

Ferdinand ZOUNGRANA

Wenceslas BANCE

Seydou TRAORE

Alphonse GUIGUEMDE

Alizéta OUEDRAOGO

Conception et Mise en page

Alizéta OUEDRAOGO

Publication

Conseil National du Patronat Burkinabè

Autorisation n°: 3151/09/CA-GI/OUA/
P.F

ISSN 0796 - 8981



Port Autonome de Cotonou : La Directrice Générale rassure les opérateurs économiques burkinabé



Une mission commerciale du Port Autonome de Cotonou conduite par la Directrice générale Madame Naomie Azaria HOUNHOUÏ a rencontré le 29 mars 2016 à la salle de Conférence de la Chambre de Commerce et d'Industrie du

Burkina Faso, les opérateurs économiques burkinabé.

La mission est venue s'entretenir avec les opérateurs économiques burkinabé sur les réformes entreprises par le port en vue d'améliorer sa compétitivité. La rencontre visait à rapprocher les opérateurs économiques burkinabé de la plateforme portuaire de Cotonou et recenser leurs difficultés de sorte à trouver des solutions.

Selon les informations données par la direction générale du Port Autonome de Cotonou, de vastes réformes ont été entreprises ces dernières années avec l'appui financier du Millénum Challenge Account qui ont permis au port de se moderniser et de réduire les goulots d'étranglements qui occasionnaient beaucoup de mécontentements auprès des usagers des pays de l'hinterland.

Ces réformes ont permis entre autres:

- ◆ l'adaptation des infrastructures ;
- ◆ la mise en place d'un guichet unique ;
- ◆ la réduction de la congestion du port;
- ◆ la réduction des tracasseries sur le corridor Cotonou –Ouagadougou.

Le trafic burkinabé en direction du Port Autonome de Cotonou est essentiellement constitué de coton et d'hydrocarbure. Et la Direction Générale du Port souhaite une augmentation du trafic et même une diversification vers d'autres types de produits.

C'est à une véritable opération de séduction que s'est livrée la Direction Générale de ce port, longtemps décrié du fait de la récurrence des tracasseries. Madame Naomie Azaria HOUNHOUÏ n'a pas manqué de féliciter les opérateurs économiques burkinabés pour la fidélité malgré les tracasseries vécues et a proposé la mise en place d'un comité paritaire benino-burkinabé en vue de réfléchir sur des pistes de solutions en réponse aux préoccupations des usagers du port.

En attendant la mise en place de ce comité paritaire, engagement a été pris par la Direction Générale du Port Autonome de Cotonou de poursuivre l'amélioration de ses prestations.